

de Vaise, un des faubourgs de cette ville, et M. Jean-Baptiste Gallicis, vicaire de ladite paroisse, tous demeurant à Lyon;

« Lesquels ont certifié et attesté que M. Claude-François Dorothée, comte de Jouffroy d'Albans, les ayant invités, le 15 du mois de juillet dernier, à être présents à l'essai qu'il se proposait, de faire remonter un bateau long de *cent trente pieds*, et de quatorze de largeur, tirant trois pieds d'eau, ce qui suppose un poids de *trois cent vingt-sept mille livres* contre le cours d'eau de la Saône, qui pour lors était au-dessus des moyennes eaux, M. de Jouffroy remonta, en effet, sans le secours d'aucune force animale, et par l'effet seul de la pompe à feu, pendant un quart d'heure environ; après quoi, M. de Jouffroy mit fin à son expérience.

« De laquelle attestation lesdits sieurs comparants ont requis le présent acte qui leur a été octroyé par lesdits notaires, pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait et passé en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt trois, le dix-neuf août avant midi, et ont signé.

« Ainsi signé : Basset, Mongez, Gallicis, prieur, curé de Saint-Pierre de Vaise, Delandine, Mathon de la Cour, l'abbé Roux, Lecamus, et les notaires Devilliers et Baraud. »

Contrôlé à Lyon, le 1^{er} septembre 1783. Reçu soixante-quinze centimes. Signé, Morin.

De nos jours, après un succès si incontestable, l'admirable découverte aurait été exploitée. On aurait aisément réuni par actions les capitaux nécessaires à l'entreprise. Hélas! on trouve tant d'actionnaires pour des succès moins certains. Alors l'idée d'une association ne se présenta même pas. M. de Jouffroy demanda au gouvernement un